



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
À S.E. M. REINHARD SCHWEPPE, NOUVEL AMBASSADEUR
DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
PRÈS LE SAINT-SIÈGE**

Lundi 7 novembre 2011

Monsieur l'ambassadeur!

C'est pour moi une joie de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de la présentation des Lettres qui vous accèdent comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne près le Saint-Siège. Je vous remercie de vos paroles courtoises et je vous prie, Excellence, de transmettre au président fédéral, à la chancelière fédérale et aux membres du gouvernement fédéral, mes sincères remerciements. Dans le même temps, je tiens à assurer tous vos concitoyens allemands de ma profonde affection et de ma bienveillance. Nous avons encore devant les yeux, de manière vivante, les images joyeuses de mon voyage en Allemagne, au mois de septembre dernier. Les multiples démonstrations de sympathie et d'estime qui m'ont été réservées lors des diverses étapes de ma visite, à Berlin, Erfurt, Etzelbach, ainsi qu'à Fribourg, ont été bien au-delà de toutes les attentes. Partout, j'ai pu voir combien les personnes aspirent à la vérité. Nous, chrétiens, devons rendre témoignage de la vérité, pour lui donner une forme dans notre vie personnelle, familiale et sociale.

La visite officielle d'un Pape en Allemagne peut être l'occasion de réfléchir sur le service que l'Eglise catholique et le Saint-Siège peuvent offrir dans une société pluraliste, comme c'est le cas dans notre patrie. Beaucoup de contemporains estiment que l'influence du christianisme, ainsi que des autres religions consiste à façonner une culture et un style de vie déterminés dans la société. Un groupe de croyants peut marquer, à travers son comportement, certaines formes de vie sociale, qui sont adoptées par d'autres personnes, en imprimant ainsi à la société un caractère spécifique. Cette idée n'est pas fautive, mais elle ne correspond pas entièrement à la vision que l'Eglise catholique a d'elle-même. Sans aucun doute, l'Eglise est aussi une communauté culturelle

et influence de cette manière les sociétés dans lesquelles elle est présente. Toutefois, elle est convaincue de n'avoir pas seulement créé des aspects culturels communs sous différentes formes dans divers pays, et d'avoir été à son tour façonnée par leurs traditions. L'Eglise catholique est également consciente de connaître, à travers sa foi, la vérité sur l'homme et donc d'avoir le devoir d'intervenir en faveur des valeurs qui sont valables pour l'homme en tant que tel, indépendamment des diverses cultures. Elle distingue entre les spécificités de sa foi et les vérités de la raison, à laquelle la foi ouvre les yeux et auxquelles l'homme, en tant qu'homme, peut accéder aussi en faisant abstraction de cette foi. Fort heureusement, la protection de toutes les valeurs humaines universelles est devenu un droit positif dans notre Constitution de 1949 et dans les déclarations sur les droits de l'homme après la Seconde Guerre mondiale, parce que certaines personnes, après les horreurs de la dictature, ont reconnu leur valeur universelle, qui se base sur leur vérité anthropologique et l'ont traduite en droit réel. Aujourd'hui, l'on discute à nouveau des valeurs fondamentales de l'être humain, dont l'enjeu est la dignité de l'homme en tant que tel. Ici, l'Eglise, au-delà du domaine de sa foi, considère comme son devoir de défendre, dans toute notre société, les vérités et les valeurs, dans lesquelles est en jeu la dignité de l'homme en tant que tel. Par conséquent, pour citer un point particulièrement important, nous n'avons pas le droit de juger si un individu est «déjà une personne» ou bien «encore une personne», et moins encore si nous pouvons manipuler l'homme et vouloir, pour ainsi dire, le faire. Une société est vraiment humaine uniquement lorsqu'elle protège sans réserve et respecte la dignité de toute personne, de sa conception jusqu'au moment de sa mort naturelle. Toutefois, si l'on décidait d'«écarter» ses membres ayant le plus besoin de protection, d'exclure certains hommes de l'humanité, on se comporterait de manière profondément inhumaine et de manière contraire à la vérité vis-à-vis de l'égalité — évidente pour toute personne de bonne volonté — de la dignité de toutes les personnes, à tous les stades de la vie. Si le Saint-Siège intervient dans le domaine législatif au sujet des questions fondamentales de la dignité humaine, qui se posent aujourd'hui dans de nombreux domaines de l'existence prénatale de l'homme, il ne le fait pas pour imposer la foi à d'autres de manière indirecte, mais pour défendre des valeurs qui sont pour tous fondamentalement intelligibles comme la vérité de l'existence, même si des intérêts d'autre nature cherchent à obscurcir de diverses manières cette considération.

Je voudrais maintenant affronter ici un autre aspect préoccupant qui, semble-t-il, se répand à travers des tendances matérialistes et hédonistes surtout dans les pays dits du monde occidental, à savoir la discrimination sexuelle des femmes. Toute personne, homme ou femme, est destinée à exister pour les autres. Un rapport qui ne respecte pas le fait que l'homme et la femme ont la même dignité, constitue un grave crime contre l'humanité. Le moment est venu de mettre un terme de façon énergique à la prostitution, ainsi qu'à la large diffusion de matériel à contenu érotique ou pornographique, également sur internet. Le Saint-Siège sera attentif à ce que l'engagement contre ces maux de la part de l'Eglise catholique qui est en Allemagne aille de l'avant de façon plus décisive et plus claire.

En ce qui concerne les nombreuses années de relations cordiales entre la République fédérale et

le Saint-Siège nous pouvons observer de bons résultats d'ensemble. C'est un bien que l'Eglise catholique qui est en Allemagne ait d'exceptionnelles possibilités d'action, qu'elle puisse annoncer l'Evangile librement et puisse aider les personnes dans le cadre de nombreuses structures caritatives et sociales. Je suis vraiment reconnaissant pour le soutien concret offert à ce travail par les institutions fédérales, régionales et municipales. Parmi les nombreux aspects d'une collaboration positive et appréciable entre l'Etat et l'Eglise catholique, je désire citer, par exemple, la protection du droit ecclésiastique du travail de la part du droit public, ainsi que le soutien offert aux écoles catholiques et aux institutions catholiques dans le domaine caritatif, dont l'œuvre sert, en définitive, au bien-être de tous les citoyens.

Monsieur l'ambassadeur, je vous souhaite un bon début de mission et un grand succès dans cette tâche. Je vous assure dans le même temps de l'aide et de la disponibilité des représentants de la Curie romaine dans l'accomplissement de votre mission. J'invoque de tout cœur sur vous, sur votre femme et sur les collaborateurs et les collaboratrices de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne près le Saint-Siège, la protection constante de Dieu et ses abondantes Bénédictions.